

Accès à l'eau au Lac-Kénogami Les citoyens peuvent faire des travaux

Bouchard, Denis

Lac-Kénogami - Les propriétaires de résidence autour du lac-réservoir Kénogami peuvent maintenant en toute légalité réaménager leur accès à l'eau, pourvu qu'ils en assument les coûts.

Le Comité du plan de gestion (des rives et du littoral) du lac-réservoir Kénogami et le ministère de l'Environnement ont fait connaître, hier, en conférence de presse, l'état des berges en regard du niveau d'eau et dressé un tableau des interventions requises.

A partir d'une enquête du ministère de l'Environnement, les autorités (Larouche, Lac-Kénogami et certaines associations de protection) ont établi un plan afin d'encadrer les mesures de corrections des berges.

Les abords du lac-réservoir, a expliqué le maire de Lac-Kénogami, Réal Godin, ont été "grandement" modifiés par suite du déluge de juillet 1996. Le niveau de gestion étant passé de 115 à 113,5 pieds, plusieurs quais reposent dans la vase et certains propriétaires tondent leur gazon au pied de leur muret de protection.

La nouvelle réalité cause également (et surtout) des problèmes pour la navigation de plaisance. La carte de navigation du lac a été élaborée à partir d'une cote de 115 pieds, ce qui permet une certaine efficacité jusqu'à un niveau de 112 pieds. L'été dernier, cependant, le lac s'est maintenu en bas du 112 pieds, du 19 juillet au 23 novembre.

Parc

Le plan d'intervention des rives et du littoral, poursuit le maire Godin, comprendra également des études sur la reconstitution de plages, la renaturalisation et la stabilisation des berges, le nautisme, etc. Le tout conformément au schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Le comité ne croit pas nécessaire d'attendre la réponse de Québec sur les ouvrages de retenue (ou hydroélectriques) dans la réserve faunique des Laurentides qui doivent mieux contrôler les apports dans le lac-réservoir Kénogami. Parce que, disent les intervenants du plan, Québec gardera le niveau à 113,5 pieds. Le maire Godin a la conviction que le gouvernement fait ses calculs à partir d'une cote de 113,5 pieds et que la situation ne changera pas. Il s'attend d'ailleurs à une annonce du ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, pas plus tard que ce printemps.

Interrogé sur le sujet, Pierre Gauthier, sous-ministre au développement des régions, n'a pas voulu confirmer l'information, sous prétexte qu'il assistait à la conférence de presse à titre de résident de Lac-Kénogami. C'est alors qu'un collègue lui a demandé s'il ne voulait pas coiffer son chapeau de poil...

Des urgences

Le sondage du ministère a fait ressortir des urgences, telle la volonté de reconstruire la plage. Ainsi, 278 personnes ont répondu avoir réaménagé leur plage, alors que 247 autres ont fait part de leur intention de le faire.

Maurice Dumas, du ministère de l'Environnement, a ciblé les interventions que les résidents ont faites et celles qui restent à faire. Les travaux vont du dragage au remblayage en passant par la stabilisation des berges et, naturellement, la reconstitution des plages.

Selon le porte-parole du ministère, 75 pour cent des propriétaires ont aménagé leurs rives en fonction d'une cote de 115 pieds. Ils ont pris conscience de la nouvelle ligne de rivage et savent qu'ils ont intérêt à effectuer des travaux.

Inspecteur à la municipalité de Lac-Kénogami, Sylvain Hovington estime utile le plan d'action mis de l'avant parce que les propriétaires disposent maintenant d'un cadre légal pour agir.

Ceux qui veulent effectuer des travaux doivent se procurer un formulaire à la municipalité. Les travaux seront autorisés une fois que la municipalité aura l'assurance qu'ils sont conformes à la réglementation.